



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 26 MAI 2026.
PV N. 39

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Marc LATOUR - M. Stéphane PEDENON - M. Alain LASCAUX

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 3

Match N. 53917045, journée 22, poule B, US FEUILLARDIERS (1) – US COUZEIX CHAPTELAT (4)

Suite au mail du club de COUZEIX CHAPTELAT déclarant forfait pour ce match,

La Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

US FEUILLARDIERS (1) 3 points 3 buts - US COUZEIX CHAPTELAT (4) -1 point 0 but

Le club de COUZEIX CHAPTELAT sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

DEPARTEMENTAL 4

Match N. 53917264, journée 22, poule B, OC ROCHECHOUART (2) – SC VERNEUIL SUR VIENNE (3)

Suite au mail du club de ROCHECHOUART déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

OC ROCHECHOUART (2) -1 point but - SC VERNEUIL SUR VIENNE (3) 3 points 3 buts

Le club de ROCHECHOUART OC sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Match N. 53917262, journée 22, poule B, FCCO (2) – US BESSINES MORTEROLLES (3)

Suite au mail du club de BESINES MORTEROLLES déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

FCCO (2) 3 points 3 buts - US BESSINES MORTEROLLES (3) -1 point 0 but

Le club de BESINNES MORTEROLLES US sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

Match N. 53917265, journée 22, poule B, AS ST JUNIEN (3) – CA ST VICTURNIEN (2)

Suite au mail du club de ST VICTURNIEN déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

AS ST JUNIEN (3) 3 points 3 buts - CA ST VICTURNIEN (2) -1 point 0 but

Le club de CA ST VICTURNIEN sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

Match N. 53917570, journée 22, poule B, US LA ROCHE L'ABEILLE (1) – LIMOGES CAPO (2)

Suite au mail du club de LIMOGES CAPO déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

US LA ROCHE L'ABEILLE (1) 3 points 3 buts - LIMOGES CAPO (2) -1 point 0 but

Le club de LIMOGES CAPO sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

DEPARTEMENTAL 5

Match N. 54201004, journée 18, poule A, US PEYRAT DE BELLAC (2) – AC LIMOGES TURQUE (2)

Suite au mail du club de LIMOGES TURQUE déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

US PEYRAT DE BELLAC (2) 3 points 3 buts - AC LIMOGES TURQUE (2) -1 point 0 but

Le club de LIMOGES TURQUE sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

Match N. 54196518, journée 18, poule B, FC ST MARTIN TERRESSUS (2) – US ST LEONARD DE NOBLAT (3)

Suite au mail du club de ST LEONARD DE NOBLAT déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

FC ST MARTIN TERRESSUS (2) 3 points 3 buts - US ST LEONARD DE NOBLAT (3) -1 point 0 but

Le club de ST LEONARD DE NOBLAT sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Match N. 54201096, journée 18, poule B, AS AMBAZAC (3) – FC ST PRIEST SOUS AIXE (2)

Suite au mail du club de ST PRIEST SOUS AIXE déclarant forfait pour ce match, la Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat suivant :

AS AMBAZAC (3) 3 points 3 buts - FC ST PRIEST SOUS AIXE (2) -1 point 0 but

Le club de FC ST PRIEST SOUS AIXE sera débité de la somme de 200 € pour son forfait dans les 3 dernières journées.

COUPE DE LA HAUTE VIENNE René CROGUENNEC

La Finale se déroulera le 13 juin 2026 à ST LAZARE.

CHALLENGE DU DISTRICT MARCEL PAILLER

La Finale se déroulera le 07 juin 2026 à ST JOUVENT.

CHALLENGE GEORGES VAR

La Finale se déroulera le 31 mai 2026 à ST MARTIN TERRESSUS.

CHALLENGE DES RESERVES ANDRE ZABALETA

La Finale se déroulera le 31 mai 2026 à FEYTIAT.



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Le Président,

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PEDENON